L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux, No 70 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLEANS.

SAMEDI, 15 JUILLET 1882.

OFFICIEL,

Lois de l'Etat de la Louisiane.

PUBLIEES PAR AUTORITE.

Session régulière de 1882.

Baton Rouge.

No 71) LOI

Pour augmenter le nombre des juges dans le premier district judiciaire.

Section 1.—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Qu'avis ayant été donné, conformément à l'article 48 de la Constitution, le nombre de juges de district dans le premier district judiciaire, composé de la paroisse Caddo, sera porté à deux.

Sec. 2.—Il est de plus décrété, etc., Que les juges du dit district judiciaire adopteront des réglements pour la division du travail de la cour, de telle façon que certaines classes d'affaires soient assignées à chaque juge, qui en prendra connaissance et en prononcera conformément à la loi.

Sec. 3.—Il est de plus décrété, etc., Que le juge additionnel dont il est question dans cet acte sera élu conformément à la loi, et exercera sa charge jusqu'à la prochaine élection générale de juges de district, ou jusqu'à ce que son successeur puisse le remplacer conformément à la loi.

Sec. 4.—Il est de plus décrété, etc., Que toute loi ou partie de loi contraire à la présente est abrogée.

R. N. OGDEN,
Speaker de la Chambre des Représentants.
GEO. L. WALTON,
Président par intérim du Sénat.
Approuvé, le 1er juillet 1882.
S. D. McENERY,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme :
WILL. A. STRONG,
Secrétaire d'Etat.

No 72] LOI

Ordonnant le transport de balances non dépensées, allouées par l'acte No 69, lois de 1880, et pourvoyant à leur distribution.

Sec. 1.—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Que les balances non dépensées, s'élevant à quatre mille six cent soixante-onze piastres et soixante-dix sept sous, [$4,671.77], allouées par l'acte No 69, lois de 1880, sont transportées au fond général de 1882 et 1883, pour être employées et distribuées comme ci-après :

Du fonds général de 1882 il sera pris treize cents piastres, [$1,300] pour membres artificiels, et mille piastres, [$1,000] pour réparations de membres artificiels en usage depuis deux ans.

Du fonds général de 1883, il sera pris treize cents piastres, [$1,300] pour membres artificiels, et mille soixante-onze piastres soixante-dix-sept sous [$1,071-77], pour réparations de membres artificiels en usage depuis deux ans.

Sec. 2.—Il est de plus décrété, etc., Que l'allocation précédente pour membres artificiels sera appliquée conformément aux dispositions et aux réglements de l'acte No 69, lois de 1880; l'allocation pour réparations sera payée sur l'ordre du Adjudant-général, lequel ordre sera remis entre les mains de l'Auditeur des Comptes Publics comme pièce probante [voucher] pour le warrant qu'il émettra en faveur de l'adjudicataire du marché pour réparations à faire et qui sera payé par le Fonds Général de l'année où les dites réparations auront été faites. Tous les warrants émis en vertu de la présente loi seront reçus pour licences ou taxes dues et payables au Fonds Général de l'année pendant laquelle ils auront été émis.

R. N. OGDEN,
Speaker de la Chambre des Représentants.
GEO. L. WALTON,
Président par intérim du Sénat.
Approuvé le 1er juillet 1882.
S. D. McENERY,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme :
WILL. A. STRONG,
Secrétaire d'Etat.

No 73] LOI

Relative à la distribution des fonds provenant des taxes perçues annuellement sur toutes les propriétés imposables de l'Etat pour l'entretien et la réparation des levées, connus sous le nom de Fonds général de l'Ingénieur, lesquels seront distribués par le trésorier d'Etat, pendant l'année 1882, et durant chaque année subséquente, de la manière suivante, savoir : telles parties des dites taxes qui sont payées par les paroisses Caddo, Rivière Rouge, De Soto, Natchitoches, Bossier, Grant et Rapides, seront dépensées annuellement dans telles parties des sous-districts de Caddo, Bossier, Rivière Rouge, De Soto, Natchitoches, Grant et Rapides, ou de l'une d'elles, en tout ou en partie, que pourra désigner le Surintendant d'Etat. Telles parties des dites taxes qui sont payées par les paroisses Ouachita, West Carroll, Morehouse, Caldwell, Catahoula, Richland et Franklin, seront dépensées annuellement dans telles parties des sous-districts d'Ouachita, de West Carroll, Morehouse, Caldwell, Catahoula, Richland et Franklin, ou de l'une d'elles, en tout ou en partie, que pourra désigner le Surintendant d'Etat. Ce qui restera des dites taxes sera réservé et payé pour les autres districts de la ville, ainsi qu'il est prescrit par la loi.

Sec. 2.—Il est de plus décrété, etc., Que toute loi ou toute partie de loi contraire à la présente est abrogée.

R. N. OGDEN,
Speaker de la Chambre des Représentants.
GEO. L. WALTON,
Président par intérim du Sénat.
Approuvé le 1er juillet 1882.
S. D. McENERY,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme :
WILL. A. STRONG,
Secrétaire d'Etat.

No 74] LOI

Pour venir en aide à John H. Tatum, de la paroisse Jackson.

Attendu que pendant l'année 1878 la maison de cour de la paroisse Jackson a été incendiée avec tout ce qu'elle contenait, y compris les tableaux d'assessement et le registre des votants, et

Attendu qu'il était absolument nécessaire, pour percevoir les taxes et tenir une élection dans la dite paroisse, que les dits tableaux fussent rétablis, et

Attendu que M. John H. Tatum, à cette époque assessor de la dite paroisse, s'est occupé sous la direction de l'Hon. Wm. A. Strong, secrétaire d'Etat, de rétablir les dits tableaux d'assessement et le dit registre des votants, et en a livrant à ce travail avec beaucoup d'activité et en se faisant aider, l'a terminé sans tôt pour que l'élection pût avoir lieu ; attendu que le dit John H. Tatum n'a jamais reçu un sou de rétribution pour ce travail, et

Attendu que le dit travail vaut bien la somme de trois cents piastres ($300).

Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Que l'auditeur des comptes publics est autorisé à émettre son warrant en faveur du dit John H. Tatum pour la somme de trois cents piastres ($300) en paiement du travail susdécrit, lequel warrant sera payé par le trésorier d'Etat, comme il est dit ci-dessus ; cette somme sera prise, en vertu de la présente loi, du revenu de l'année 1879, non autrement approprié.

R. N. OGDEN,
Speaker de la Chambre des Représentants.
GEO. L. WALTON,
Président par interim du Sénat.
Approuvé, ce 1er juillet 1882.
S. D. McENERY,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme :
WILL. A. STROEG,
Secrétaire d'Etat.

No 75] RESOLUTION CONJOINTE.

Pour pourvoir au transfert du surplus du Fonds d'Intérêt, pendant les années 1880, 1881, 1882, 1883 et 1884, au Fonds Général.

Il est résolu par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Que l'excédant du Fonds d'Intérêt au Trésor, perçu ou à percevoir, et affecté au paiement de l'intérêt des bons consolidés, des bons remboursables de l'Etat et du Fonds de Comptes généraux sera transféré au Fonds Général de 1881, 1882, 1883 et 1884, l'excédant de chaque année devant être crédité au Fonds Général de la dite année.

Tout surplus restant au Trésor au crédit du Fonds d'Intérêt au Général, pendant les années 1882, 1883 et 1884, sera employé pour acquitter les warrants non payés tirés sur le Fonds Général pendant les années 1880, 1881 et 1882 inclusivement.

R. N. OGDEN,
Speaker de la Chambre des Représentants.
GEO. L. WALTON,
Président par interim du Sénat.
Approuvé le 1er juillet 1882.
S. D. McENERY,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme :
WILL. A. STRONG,
Secrétaire d'Etat.

No 76] LOI

Proposant de soumettre aux électeurs de l'Etat certains amendements aux articles de l'ordonnance de la dette d'Etat de la Constitution de mil huit cent soixante dix-neuf [1879], qu'ils accepteront ou repousseront.

Section 1.—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Que l'amendement suivant à l'ordonnance de la dette d'Etat sera soumise aux électeurs, pour leur approbation ou leur rejet, ainsi qu'il est établi par l'article 256 de la Constitution. Si l'amendement est adopté, la dite ordonnance de la dette sera conçue dans les termes suivants :

Article 1er.—Il est ordonné par le peuple de l'Etat de la Louisiane, ainsi que le prescrit la loi, que l'ordonnance de la dette d'Etat est amendée de manière à être conçue dans les termes suivants : L'intérêt à payer sur les Bons consolidés de l'Etat de la Louisiane est fixé à deux pour cent par an, pendant cinq ans, à partir du 1er janvier 1880, et ensuite à quatre pour cent par an, payable tous les six mois ; il sera prélevé une taxe annuelle suffisante pour le paiement intégral dudit intérêt, laquelle n'excédera pas trois mills, la limite de la taxe d'Etat pour tous objets étant fixée à six mille. Les dits bons et coupons seront ainsi exemptibles : Intérêt réduit à deux pour cent par an pendant cinq ans, à partir du 1er janvier 1880, et ensuite à quatre pour cent par an.

Art. 2.—Les porteurs de bons pourront en tout temps, afin que les coupons soient payés, présenter leurs bons au trésorier d'Etat, qui aux agents que nommera le gouverneur, un dans la ville de New York, et l'autre dans la ville de Londres, Angleterre, et ledit trésorier ou les dits agents inscriront ces mots sur le dos du bon : "Intérêt réduit à deux pour cent par an pendant cinq ans, à partir du 1er janvier 1880, et ensuite à quatre pour cent par an," et sur le dos des coupons il inscrira ces mots : "Intérêt réduit à deux pour cent par an," ou "Intérêt réduit à quatre pour cent par an," selon le cas.

Sec. 3.—Il est de plus décrété, etc., Que les dispositions et l'article qui précèdent ne feront point part de la Constitution, si ce n'est dans le cas suivant :

A l'élection ordonnée par cette loi, chaque votant pourra écrire ou faire imprimer sur son bulletin ces mots : "Pour l'amendement à l'ordonnance relative à la Dette de l'Etat," ou ces mots : "Contre l'amendement à l'ordonnance relative à la Dette d'Etat." Dans le cas où une majorité des bulletins déposés sera pour l'amendement à l'ordonnance relative à la dette d'Etat, les dispositions et les articles précédents constituant l'amendement seront partie de la Constitution, comme s'ils avaient été primitivement adoptés ; si la majorité des bulletins déposés porte ces mots : "Contre l'amendement à l'ordonnance relative à la dette d'Etat," les dispositions et les articles qui précèdent ne feront point partie de la Constitution d'Etat.

R. N. OGDEN,
Speaker de la Chambre des Représentants.
GEO. L. WALTON,
Président par interim du Sénat.
Approuvé, ce 1er juillet 1882.
S. D. McENERY,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme :
WILL. A. STRONG,
Secrétaire d'Etat.

Le ministre de l'intérieur, dit la *Gazette de la Croix*, vient d'inviter les gouvernements fédérés à prendre des mesures pour empêcher les jeunes gens ayant atteint leur dix-septième année de se laisser engager pour l'émigration américaine. Une surveillance particulière doit être exercée à cet égard sur les bureaux des agents d'émigration dont le nombre se multiplie beaucoup depuis quelques années.

CHRONIQUE DE LA VILLE,

Nouvelle-Orléans, 15 juillet 1882.—Température—Temps partiellement couvert. Mêmes heures, vents de sud, température stationnaire ou plus haute, pression barométrique plus basse.

MARIAGES, NAISSANCES ET DECES.

Inscrits au Bureau de Santé dans les dernières 24 heures.

Mariages.

Joseph Mesmer à Mlle Mary Soulé.
M. O Reilly à Mlle Mollie B Carmena.

Naissances.

Mme Philip Power, un garçon 6 juil.
" L Killalea, un garçon, 24 juin.
" Jos Bonilla, un garçon, 6 juil.
" Martin Quentin, une fille, 11 juil.
" V Lemelle, un garçon, 5 juin.
" J de Washington, une fille, 11 juil.
" A C Schmitt, une fille, 9 avril.
" B B Dowdney, un garçon, 8 juil.
" E Marsengue, une fille, 6 juil.
" Rose E Barrois, un garçon, 10 juil.
" Peter V Hendrix, un garçon, 9 juil.
" Albert Hanahan, un garçon, 27 juin.

Décès.

Jules Maurice, 2 ans, rue Dauphine, près St Philippe.
Mary Miller, 3 mois, 168 rue Jeannette.
Miss John Berthie, 43 ans, Paroisse St Bernard.
Mme Yve H Glesion, 73 ans, 7 rue Front.
Mme Louise N Rézad, 52 ans, 163 rue Kerlerec.
Henry Johnson, 37 ans, coin des rues Philip et St Claude.
Mme Martin, 1 an 165 rue Cypress.
Clara L Bly, 21 mois, 126 rue St Joseph.
Geordo A Dowdney, 6 jours, 1465 rue Tchoupitoulas.
Mme Yve A Liastaud, 85 ans, 313 rue Ste Anne.
Mlle Rose Barnes, 60 ans, rue Quatrième, près St Denis.
Mary Ribbel, 47 ans, 556 Dauphine.
Miss Christine Wilson, 27 ans, 506 rue Dauphine.

Voyageurs arrivés.

CITY HOTEL.

R A Weeks, Louisville, Ky; Wm Gemmith, Houston, Texas; M Norton, Louisville, Ky; Jno A Jones, Mobile; Miss Lewis Rogers, Baltimore, Md; T E Richardson, Jackson, Miss; J W Cox, La Grange, Ga; W S Armistead, Miss; Will Hamner, Alabama; B Lampton et femme, Magnolia, Miss; L J Maxwell, George; S H Hutchinson, Crystal Springs, Miss; A L Sumner, Columbia, Miss; W A Ratledge, bad its fleuve; R A O Sullivan, Lafourche, La; G W Ely, St Louis; E H Hill, St & Texas Central R R; C W Hurley, Texas; J W Hearn, Nouvelle Orléans; J M Lyshia, Victoria, Tx; C J Crane, U S Army; R K Walker, Longpre, Tx; M G B Thomas, Shreveport.

Cour du recorder Davey.—M. Chauchan remplace provisoirement Davey.

Wilson Gibbs, convaincu d'insultes et de langage obscène, a été requis de donner un cautionnement de $100 pour répondre de sa bonne conduite durant six mois.

Pinkey Fulton, prévenu, sur deux chefs, de voies de fait, a dû fournir un cautionnement de $500 en attendant l'interrogatoire.

Lucie Barrows a été condamnée à $10 d'amende ou vingt jours de geôle de police, pour insultes et langage obscène.

Prestataires.—Le Bureau aux produits s'est réuni, hier, à une heure de l'après-midi, au N° 113 de la rue Poydras, dans le but de protester contre l'acte du bureau de santé de Memphis, qui vient d'établir une quarantaine contre la Nouvelle-Orléans.

M. A. J. Gomila occupait le fauteuil.

Le secrétaire a lu un compte rendu d'un des journaux de Memphis, du 13 du courant, compte-rendu dans lequel il est dit que le bureau de santé de Memphis a adopté une résolution à l'effet de fermer le port de la ville du 15 du courant au 1er octobre prochain, au riz, au café, au sucre, à la mélasse, aux peaux, aux épices et aux fruits des tropiques venus d'un port du Sud, par bateaux ou chemins de fer.

M. E. K. Converse a présenté une résolution qui demande au bureau de santé de Memphis de revenir sur la résolution. **M. Wash Marks** a secondé la résolution, et elle a été adoptée.

M. Marks a fait observer que la quarantaine de Memphis n'est pas absolument contre la Nlle-Orléans ; elle n'a été votée qu'après que le bureau national eut ceassé de s'occuper de l'inspection. "Cette quarantaine, a ajouté M. Marks, est l'œuvre du Dr Mitchell, qui cherche à forcer le Congrès de voter une allocation pour le maintien du bureau de santé.

M. Schwabacker a présenté une résolution qui déclare que le bureau de santé de l'Etat de la Louisiane n'ayant annoncé aucun nouveau cas de fièvre jaune, les membres de la Bourse croient pouvoir dire, comme citoyens et comme négociants, que la Nlle-Orléans n'a jamais été aussi saine qu'elle l'est maintenant.

La Bourse s'est ajournée après que M. Frownfield lui eut annoncé qu'il a envoyé à Chicago une dépêche télégraphique, affirmant qu'il n'y avait pas de fièvre jaune ici.

Ventes inscrites aux bureaux de l'annotateur des aliénations :

Mme Geo Fuch à Kardoff Swendson, un terrain et bâtisses faisant face à la rue Bolivar, entre Conti et rues Bolivar, Pestout, Bertrand et Poydras ; un terrain et bâtisses faisant face à la rue Bolivar, dans l'îlot adjacent.....$835

Wm. Welsh à I I Weis, un terrain et bâtisses faisant face à la rue Magnolia, dans l'îlot compris entre les rues Magnolia, Hurst, Philip et Prieuré.....$700

Robt E Craig à Mme D Palmes, un terrain et bâtisses faisant face à la rue Prytania, dans l'îlot compris entre les rues Prytania, Polymnie, Uranie et Colvaée $3250

—Mme Florence Frasier qui a été arrêtée mercredi soir, parcequ'elle se promenait un pistolet à la main, et que le recorder Sheehan a renvoyée de la plainte le lendemain, s'est présentée hier matin devant le magistrat, et a formulé une plainte contre les officiers qui l'ont arrêté. Le soir du même jour où elle a été acquittée, elle arrivait, tenant le pistolet, dans les rues St-Charles, Camp, Canal et Carondelet. Le chef de la police a l'intention de connaître l'avocat de cette dernière, afin de savoir s'il n'y a pas de loi pour les délits de ce genre.

—**Ernest Levin, c., et A. Haldauphin, c.,** ont été arrêtés sur la place Congo, pour avoir enfreint Ordonnance qui défend de jouer aux cartes, etc., dans les rues.

—Une charrette à glace s'est heurtée contre un reverbère, à l'encoignure Camp et Commercial Alley.

—Le grand juri a trouvé lieu à poursuivre Pat Hennessey et Martin Murphy, pour voies de fait.

—**M. Victor Fouquet**, officier de nuit du bateau à vapeur "John Howard," amarré près du quai du bac (ferry) d'Alger s'est endormi dans la nuit de jeudi à vendredi ; il a mis son pantalon (renfermant trente-cinq piastres), sous un oreiller, et quand il s'est revaillé, hier matin, le porte-monnaie et son contenu avaient disparu.

—Le nouveau cheval de la pompe No 21 (acheté dernièrement), à Louisville, Ky., et qui a coûté $400,) a été baptisé "Thos J. Ford" en l'honneur de M. Ford, "foreman" de la compagnie.

—Les membres du bureau des secours de la paroisse d'Orléans, organisés en vertu de la nouvelle loi, a élu : M. Edgard T. Leche, président ; M. J. C. Bach, vice-président ou président protem ; M. J. A. Finnegan, secrétaire.

—Hier matin, à quatre heures moins un quart, un incendie a éclaté dans une maison basse, en bois, de la rue Clouet, entre Marais et St Claude, propriété de M. John Delord, qui l'habitait ; la bâtisse et les meubles ont été détruits. La perte est de $800 ; elle est couverte par une assurance de $600.

—Le Cotton Yard Men's Benevolent Association—la société de bienfaisance des attachés des cours des presses à coton—donne un grand pique-nique, le dimanche 23 juillet, au Parc Delachaise. Le prix du billet est de 25 sous. Les portes s'ouvriront à midi. Le comité d'organisation se compose de MM. T. J. Edmunds, chairman, H. W. Denis, C. Hayes, A. P. Roger, P. M. Ward, D. D. Geddes, John H. Coke, M. E. Proyar ex-officio, I. G. Wynn, secrétaire. Trois prix—une belle bague en or, un chapeau de soie et un parapluie de soie—seront offerts à la personne qui vendra le plus de billets.

—William Johnson, c., en passant à l'encoignure Calliope et Remparts, a été assailli et grièvement battu par trois individus qui se sont enfuis ; un d'eux se nomme David Doyle.

Incendie.—Hier soir, à onze heures et demie, un incendie dont on ignore la cause, a détruit le bateau à vapeur Ashland, amarré en face du Couvent des Ursulines.

La perte, qui est de quarante mille piastres, est couverte par une assurance.

L'Association de Bienfaisance des Tonneliers s'est réunie, hier, à midi, au coin des rues Marigny et Levée, sous la présidence de M. A. J. Lacoste, afin de prendre en considération les moyens pour amener une entente entre les ouvriers et les "boss" c'est-à-dire pour engager ceux-ci à accepter le tarif adopté par l'association.

Un des membres a dit que M. Hirsch, un des patrons, était le principal chef de l'opposition et que c'était lui qui avait fait repousser la demande des ouvriers.

Le comité exécutif a été autorisé de demander à M. Hirsch quels seraient ses prix et quel tarif il accepterait.

Le comité de secours a été autorisé à pourvoir aux besoins des membres actuellement sans emploi.

Le président, dans un discours qui a été fort applaudi, a expliqué le but de la grève et a dit que les deux sociétés—celle qu'il préside et celle des gens de couleur—vont s'assembler, ce soir, à sept heures et demie, à la salle du Globe, coin des rues St-Pierre et St-Claude, et qu'il espérait que la question serait définitivement réglée.

L'association s'est ensuite ajournée.

Le correspondant du Times à Constantinople donne les renseignements suivants relatifs à la considération que doit garder la politique de la Porte à l'égard de la conférence sur les affaires d'Egypte :

"Il n'y a pas deux puissances, excepté toutefois l'Autriche et l'Allemagne, qui soient réellement d'accord sur la question d'Egypte. La France et l'Angleterre tendent, chacune de son côté, à la suprématie en Egypte et professent des opinions diamétralement opposées relativement aux mesures à prendre pour le rétablissement de l'ordre. L'Angleterre réclame l'envoi de troupes ottomanes, la France croit qu'une intervention turque porterait atteinte à son prestige dans le nord de l'Afrique.

"L'Italie cherche avant tout à être admise à participer au contrôle financier, et ce désir la place inévitablement en conflit avec la France et l'Angleterre. Les intérêts de la Russie sont d'un caractère tout autre.

"Si la Porte veut sortir de la neutralité, l'action du canal de Suez sera que l'Angleterre ne puisse faire usage de cette voie pour l'envoi de troupes dans l'Inde. Quant à l'Allemagne et à l'Autriche, on ne peut encore rien dire de précis sur leurs vues, mais on peut considérer comme certain qu'elles ne font point favorables à la suprématie anglo-française en Egypte."

La célèbre usine Krupp, d'Essen, vient de se faire inscrire pour un nouveau système de batterie flottante, destinée à la défense des côtes ainsi que des fleuves et lacs en Allemagne. Ce qu'elle a de particulier, c'est son immobilité absolue pendant le tir. Au-dessous du bateau se trouve un chargement de ballast, dont la manœuvre permet de régler la hauteur de la ligne de flottaison, selon les nécessités du tir.

DEPECHES Télégraphiques

Transmises à l'ABEILLE.

Occupation d'Alexandrie.

La ville toujours en feu.

Le Khédive en sûreté—2000 personnes massacrées.

Plus d'un tiers de la ville incendié.

Les Anglais font justice des pillards.

Proclamation du Khédive.

Arabi en retraite avec 4,000 hommes.

Londres, 14—Une dépêche d'Alexandrie au News dit :

Le nombre de personnes massacrées par la populace s'élève à 2000.

L'amiral Seymour télégraphie : J'ai fait occuper le Palais Ras El Tin par des soldats de marine, j'ai encloué les canons de 6 batteries établies en face. La ville est encore en flammes ; mais je débarrasse les rues.

Le khédive avec sa suite et ses gardes sont au palais qui gardent 700 soldats de marine.

Devant Alexandrie, 14.—La canonnade que l'on a entendue, hier, à Alexandrie, provenait des soldats de marine et des matelots qui dispersaient les pillards à coup de canon Gatlin. Les petits détachements qui avaient tout d'abord débarqué ont dû attendre des renforts pour accomplir la tâche. Pourtant toute autre nation serait la bienvenue.

Chasse aux incendiaires et aux pillards.

Londres, 14.—Une dépêche d'Alexandrie à l'Agence Reuter, envoyée à 9 h. 15 du soir dit :

Un corps nombreux de la flotte anglaise, accompagné de détachements appartenant aux navires neutres est descendu à terre pour mettre un terme au pillage et aux incendies.

FRANCE.

Activité dans l'arsenal de Toulon.

Une dépêche de Marseilles au News dit que, bien que ce soit aujourd'hui jour de fête nationale, les travaux se poursuivent à l'arsenal de Toulon.

La cornette Nymphe a reçu ordre de partir pour l'Egypte.

La Grèce prête à intervenir.

Athènes, 14—Le Message d'Athènes annonce que le gouvernement est prêt à envoyer un corps de 7000 hommes pour prendre part à l'intervention en Egypte.

Londres, 14, 1 heure de l'après midi —Une dépêche d'Alexandrie au News, en date de 10 heures du matin, dit : le général Sir Garnett Wolseley, est attendu à Port Said, demain.

Si Arabi Pacha s'arrête à Rosette ou à Damiette, Sir Garnett ira à Alexandrie. Les soldats qui ont encloué les canons ont trouvé 15 canons Armstrong du dernier modèle.

Un d'eux était hors de service et entouré de cadavres.

Un corps de marins garde la porte de l'arsenal. Il y en a 190 devant la douane avec un canon Gatlin.

Les soldats ont tué un grand nombre de pillards. Un homme portant un drapeau vert a sauté, principaux chefs du quartier Arabe en criant :

Le gouverneur conseille au peuple de ne pas quitter la ville. Mais frappé de panique, on ne prête aucune attention à ce qu'il dit.

Six personnes ont été massacrées au consulat français.

Le Khédive va s'embarquer à Ras-El-Tin à bord d'un navire turc.

Le contre amiral Hoskins a transféré son pavillon sur la Pénélope et est parti pour Port Said.

La tranquillité continue. On aperçoit des hommes avec des torches qui achèvent l'œuvre de destruction.

Londres, 14—Une dépêche de Dublin au Daily News dit : Une feuille spéciale publiée à 2 heures du matin, place sous le coup de la loi de répression, les comités de Cavan, Leitram, Longford, Westmeath, Sligo, Roscommon, Mayo, Tipperary, Kilkenny, Waterford, Limerick, Cork, Clare, Kerry, South et Dub in ; les villes de Limerick, Cork, Waterford, Kilkenny, Dublin, Londonderry, Galway et Drogheda, deux baronnies dans le comté Monoghan et deux autres dans le comté d'Armagh.

Le Khédive, protégé par les troupes, travaille à rétablir l'ordre.

Londres, 14, 3 h. de l'après-midi—Cette après-midi, à la Chambre des Communes, M. Gladstone a dit avoir reçu la nouvelle du consul Cartwright que le Khédive était sous la protection de l'artillerie et de la cavalerie envoyées par lui sur le garde. Il allait convoquer les pachas et travailler à rétablir l'ordre à Alexandrie.

Les massacres d'Alexandrie.

Londres, 14— Le "Telegraph" reçoit les nouvelles suivantes de son correspondant à Alexandrie, en date du 13 :

Je me suis rendu à terre aujourd'hui. J'ai appris que Arabi Pacha s'était retiré à Kefreidewar à une heure de marche d'Alexandrie, où il est, dit-on, retranché. Les troupes ont détruit le chemin de fer entre lui et Alexandrie.

Le général Stone, un américan, jadis un grand ami d'Arabi Pacha, s'est échappé et s'est rendu près du Khédive ; mais il a laissé sa famille au Caire.

J'ai eu une entrevue avec le secrétaire particulier du Khédive, après que celui-ci se fut embarqué. Il m'a appris que, dans la matinée qui a suivi le bombardement, Arabi Pacha a tout à coup ordonné à un détachement de troupes d'entourer le palais de Ramleh où le Khédive et Dervisch Pacha attendaient l'issue des événements.

Arabi Pacha a tout d'abord dit que les soldats étaient le seul moyen qu'il y eut de protéger le khédive ; puis, au dernier moment, il leur a positivement ordonné de tuer le khédive, mais les soldats qui voyaient les anglais approcher ont déserté leur poste et se sont enfuis dans toutes les directions.

Une dépêche d'Alexandrie au Daily News dit : Les réfugiés sont en grande partie des Grecs et des Italiens ; il n'y a qu'un Anglais. Vingt-sept d'entr'eux venaient de la banque égyptienne, où ils étaient allés pour chasser la populace pendant la nuit ; mais ils avaient été obligés d'abandonner le terrain à cause de l'incendie.

Nagar avait donné abri à des amis, de la Banque Générale du Crédit Lyonnais. Ces derniers, avec le directeur, s'étaient dirigés en corps vers le Marine, à 4 heures du matin, après que la populace se fût rassasiée de carnage. Des soldats, du bas pauple auxquels s'étaient jointes des femmes par centaines, saccageaient tous les magasins, entraînant les malheureux européens et massacrant les habitants.

Les soldats de marine qui descendirent à terre avaient pris avec eux un jour de ration.

Une partie se détacha pour aller enlever des canons au Fort Kurbee démontées, et en certain nombre de pièces de gros calibre.

Le "Condor" s'est rendu à Port Said.

Courtoisie de l'amiral américain.

L'amiral américain s'est conduit mardi d'une façon courtoise. Il a fait avec son navire le tour de la flotte et ses hommes acclamaient à tour de rôle chaque navire.

Lettre de félicitation de la Reine à l'amiral Seymour.

La Reine a envoyé à l'amiral Seymour une lettre de félicitation.

La question d'intervention de la Turquie — L'Angleterre approuvée par l'Allemagne et l'Autriche.

Londres, 14—Le News de ce matin a dit :

Il y a de bonnes raisons de croire que si la Turquie refuse de rétablir l'ordre ou hésite à le faire, la conférence chargera l'Angleterre et la France de débarquer un corps d'armée à cet effet.

L'Allemagne et l'Autriche ont télégraphié à M. Gladstone qu'ils approuvaient les actes de la flotte.

Le correspondant du News à Constantinople dit que les ministres songent à envoyer immédiatement des troupes et des cuirassés en Egypte. Le Sultan lui-même y songe sérieusement.

Alexandrie en ruines.—Comment le khédive échappe à l'arrêt de mort portée contre lui par Arabi Pacha.

Londres, 14—Une dépêche d'Alexandrie à l'Agence Reuter, en date de 4 h. de l'après midi, dit que la ville est complétement en ruines Depuis le grand square jusqu'a'à la douane toutes les maisons ont été saccagées.

Dans le Grand Square même et dans d'autres quartiers européens, il est difficile de trouver une maison qui ne soit pas tout à fait en ruines ou encore livrée aux flammes.

L'édifice du tribunal internal a jusqu'ici échappé au feu.

La banque anglo égyptienne a été aussi sauvée.

Les rues sont jonchées de pendules brisées, de boîtes de bijoux, d'une foule de débris de ce genre. Les deux tiers des troupes ont déserté pendant le bombardement.

Quand le palais du Khédive eut été entouté par les troupes un certain nombre de soldats sont entrés dans son appartement et ont déclaré qu'ils avaient ordre de le tuer et de brûler le palais.

Après de longs pourparlers on finit par les gagner par des promesses d'argent. Ils ont alors escorté le khédive à Ras El Tin.

La garde ne put y pénétrer avec lui. Tous les ministres à l'exception d'Arabi Pacha se sont présentés au palais de Ras El Tin, à 8 heures cette après-midi.

Un détachement de soldats de marine a pareusi la ville. Tous ceux que l'on surprenait en flagrant délit de pillage étaient fusillés sommairement,

Départ d'autres troupes d'Angleterre.—Arabi hors la loi.—L'Angleterre prête à achever seule la tache.

Londres, 14—450 hommes et la cavalerie de la maison royale quittent l'Angleterre demain. Leur destination est inconnue.

Le Times de ce matin dit : Par les derniers outrages Arabi s'est mis lui-même hors la loi. Il faut le poursuivre et disperser son armée.

Il est satisfaisant de constater que les préparatifs de l'Angleterre sont complets et que nous sommes prêts à exécuter les volontés de l'Europe.

Si aucune autre nation ne veut accompliz la besogne, et que la Porte persiste à s'abstenir, lord Dufferin déclarera à la conférence que l'Angleterre est prête à accomplir la tâche. Pourtant toute autre nation serait la bienvenue.

Chasse aux incendiaires et aux pillards.

Londres, 14.—Une dépêche d'Alexandrie à l'Agence Reuter, envoyée à 9 h. 15 du soir dit :

Un corps nombreux de la flotte anglaise, accompagné de détachements appartenant aux navires neutres est descendu à terre pour mettre un terme au pillage et aux incendies.

FRANCE.

Activité dans l'arsenal de Toulon.

Une dépêche de Marseilles au News dit que, bien que ce soit aujourd'hui jour de fête nationale, les travaux se poursuivent à l'arsenal de Toulon.

La cornette Nymphe a reçu ordre de partir pour l'Egypte.

La Grèce prête à intervenir.

Athènes, 14—Le Message d'Athènes annonce que le gouvernement est prêt à envoyer un corps de 7000 hommes pour prendre part à l'intervention en Egypte.

Londres, 14, 1 heure de l'après midi —Une dépêche d'Alexandrie au News, en date de 10 heures du matin, dit : le général Sir Garnett Wolseley, est attendu à Port Said, demain.

Si Arabi Pacha s'arrête à Rosette ou à Damiette, Sir Garnett ira à Alexandrie. Les soldats qui ont encloué les canons ont trouvé 15 canons Armstrong du dernier modèle.

Un d'eux était hors de service et entouré de cadavres.

Un corps de marins garde la porte de l'arsenal. Il y en a 190 devant la douane avec un canon Gatlin.

Les soldats ont tué un grand nombre de pillards. Un homme portant un drapeau vert a sauté, principaux chefs du quartier Arabe en criant :

Le gouverneur conseille au peuple de ne pas quitter la ville. Mais frappé de panique, on ne prête aucune attention à ce qu'il dit.

Six personnes ont été massacrées au consulat français.

Le Khédive va s'embarquer à Ras-El-Tin à bord d'un navire turc.

Le contre amiral Hoskins a transféré son pavillon sur la Pénélope et est parti pour Port Said.

La tranquillité continue. On aperçoit des hommes avec des torches qui achèvent l'œuvre de destruction.

Londres, 14—Une dépêche de Dublin au Daily News dit : Une feuille spéciale publiée à 2 heures du matin, place sous le coup de la loi de répression, les comités de Cavan, Leitram, Longford, Westmeath, Sligo, Roscommon, Mayo, Tipperary, Kilkenny, Waterford, Limerick, Cork, Clare, Kerry, South et Dub in ; les villes de Limerick, Cork, Waterford, Kilkenny, Dublin, Londonderry, Galway et Drogheda, deux baronnies dans le comté Monoghan et deux autres dans le comté d'Armagh.

Le Khédive, protégé par les troupes, travaille à rétablir l'ordre.

Londres, 14, 3 h. de l'après-midi—Cette après-midi, à la Chambre des Communes, M. Gladstone a dit avoir reçu la nouvelle du consul Cartwright que le Khédive était sous la protection de l'artillerie et de la cavalerie envoyées par lui sur le garde. Il allait convoquer les pachas et travailler à rétablir l'ordre à Alexandrie.

Les massacres d'Alexandrie.

Londres, 14— Le "Telegraph" reçoit les nouvelles suivantes de son correspondant à Alexandrie, en date du 13 :

Je me suis rendu à terre aujourd'hui. J'ai appris que Arabi Pacha s'était retiré à Kefreidewar à une heure de marche d'Alexandrie, où il est, dit-on, retranché. Les troupes ont détruit le chemin de fer entre lui et Alexandrie.

Le général Stone, un américan, jadis un grand ami d'Arabi Pacha, s'est échappé et s'est rendu près du Khédive ; mais il a laissé sa famille au Caire.

J'ai eu une entrevue avec le secrétaire particulier du Khédive, après que celui-ci se fut embarqué. Il m'a appris que, dans la matinée qui a suivi le bombardement, Arabi Pacha a tout à coup ordonné à un détachement de troupes d'entourer le palais de Ramleh où le Khédive et Dervisch Pacha attendaient l'issue des événements.

Arabi Pacha a tout d'abord dit que les soldats étaient le seul moyen qu'il y eut de protéger le khédive ; puis, au dernier moment, il leur a positivement ordonné de tuer le khédive, mais les soldats qui voyaient les anglais approcher ont déserté leur poste et se sont enfuis dans toutes les directions.

Une dépêche d'Alexandrie au Daily News dit : Les réfugiés sont en grande partie des Grecs et des Italiens ; il n'y a qu'un Anglais. Vingt-sept d'entr'eux venaient de la banque égyptienne, où ils étaient allés pour chasser la populace pendant la nuit ; mais ils avaient été obligés d'abandonner le terrain à cause de l'incendie.

Nagar avait donné abri à des amis, de la Banque Générale du Crédit Lyonnais. Ces derniers, avec le directeur, s'étaient dirigés en corps vers le Marine, à 4 heures du matin, après que la populace se fût rassasiée de carnage. Des soldats, du bas pauple auxquels s'étaient jointes des femmes par centaines, saccageaient tous les magasins, entraînant les malheureux européens et massacrant les habitants.

Les soldats de marine qui descendirent à terre avaient pris avec eux un jour de ration.

Une partie se détacha pour aller enlever des canons au Fort Kurbee démontées, et en certain nombre de pièces de gros calibre.

Le "Condor" s'est rendu à Port Said.

Courtoisie de l'amiral américain.

L'amiral américain s'est conduit mardi d'une façon courtoise. Il a fait av